

PROCÈS VERBAL

des travaux de la grande commission nautique
tenue le 14 mars 2024 anse du Rouet à Carry-le-Rouet,
relative au projet de travaux du port et de la base nautique du Rouet à Carry-le-Rouet.

REUNION DE LA GRANDE COMMISSION NAUTIQUE

Conformément aux dispositions du décret n°86-606 du 14 mars 1986 relatif aux commissions nautiques modifié par le décret n°2020-1193 du 29 septembre 2020 et suite à la décision N°01-2024 du 11 mars 2024 du directeur de la DDTM des Bouches-du-Rhône par délégation du Préfet portant désignation des membres temporaires de la grande commission nautique, celle-ci s'est réunie, après une visite sur site, salle Grand Bleu, 4 avenue Blanche Calvet, 13620 Carry-le-Rouet le jeudi 14 mars 2024, pour émettre un avis sur les projets de travaux du port et de la base nautique du Rouet à Carry-le-Rouet (13).

La commission était composée de :

M. Henri FOUQUES DUPARC, capitaine de vaisseau, de l'inspection générale des Armées-marine	Président
M. Olivier PARVILLERS, ingénieur en chef de 1 ^{ère} classe des études et techniques de l'armement, du service hydrographique et océanographique de la marine	Secrétaire
M. Ahmed MALKI, administrateur principal des affaires maritimes, chef du pôle des Affaires maritimes à la DDTM/DML des Bouches-du-Rhône	Membre de droit

Membres temporaires titulaires présents :

M. Nicolas JAROSSAY	Représentant la SNSM
M. Alain MERCIER	Représentant les plaisanciers
M. Bruno BELLOEUVRE	Représentant l'Association Voile de Carry-le-Rouet (AVCR)

Membres temporaires suppléants présents :

M. François GABRIEL	Représentant les pilotes
M. Bernard LUBIN	Représentant les plaisanciers
M. Christophe COGNY	Représentant l'Association Voile de Carry-le-Rouet (AVCR)
M. Daniel CHENAL	Président de la société nautique du Rouet

Assistaient également à la réunion :

M. Cédric DA SILVA	Mairie de Carry-le-Rouet, directeur du pôle technique
M. Thomas THEVENON	Chef de base de l'AVCR
Mme Audrey LAGRENE	Métropole Aix-Marseille Provence
M. Lionel ROSSI	Métropole Aix-Marseille Provence
Mme Anne Lise BERNARDINI	Métropole Aix-Marseille Provence
M. Sébastien ROMEAS	Chef de projet chez SUEZ

Etaient excusés :

M. Alain OFCARD, DDTM/DML des Bouches-du-Rhône

MM. VERT et PETIT de la SNSM de CARRO

MM. BONNARD, LESTO et ALESSANDRI, du pilotage de Marseille

M. TILLET et Mmes MONDAIN et PONCHAREAU, représentant les pêcheurs ; Mme MONDAIN, malgré son absence, a émis pour les pêcheurs un avis favorable au projet, reçu au cours de la réunion de la commission.

M. RAFFY, représentant des plaisanciers

Mme GOUDEAU et M. SUROY des Phares et Balises (DIRM MED)

M. INVERNIZZI, mairie de Carry-le-Rouet, directeur général des services

Le président remercie la mairie de Carry-le-Rouet, l'Agglomération d'Aix-Marseille-Provence et la DDTM 13 pour le soutien apporté à l'organisation de la réunion de la Grande commission nautique, et l'ensemble des participants pour leur présence.

Le président rappelle que la GCN est réunie ce jour pour donner son avis sur les projets des travaux du port et de la base nautique de l'anse du Rouet de Carry-le-Rouet. Cet avis reste technique et porte exclusivement sur les aspects de sécurité de la navigation.

Considérant les obligations professionnelles contraignant les pilotes et les représentants des pêcheurs professionnels, M. François GABRIEL est admis en tant que représentant des pilotes de Marseille et l'avis favorable au projet communiqué par Mme MONDAIN au nom des pêcheurs sera pris en considération pour le vote des membres de la commission.

SYNTHESE DU DOSSIER

INTRODUCTION ET PRESENTATION GENERALE DE L'OPERATION

L'anse du Rouet se situe sur la commune de Carry-le-Rouet. Elle comprend à l'Ouest, le port du Rouet, géré par la Métropole Aix-Marseille-Provence, et à l'Est, la base nautique du Rouet, gérée par la ville de Carry-le-Rouet.

L'objectif poursuivi par les travaux présentés en GCN est la lutte contre l'ensablement du port et de la base nautique impliquant des travaux de dragage annuels tant pour le port que pour la base nautique. La Métropole Aix-Marseille-Provence est le porteur du projet. La conception qui s'appuie sur une modélisation hydro-sédimentaire a permis de proposer plusieurs scénarii de travaux. La concertation entre les services de la Ville de Carry-Le-Rouet et ceux de la Métropole a ensuite permis de statuer sur le choix du scénario le mieux adapté.

La solution identifiée comprend des modifications aux ouvrages existants.

PRESENTATION DU PROJET

Mme LAGRENE présente les travaux envisagés en s'appuyant sur la visite réalisée préalablement à la réunion. Les travaux concernent le port du Rouet, la base nautique et la plage située entre les deux structures.

Il s'agit de :

- la dépose avec réemploi ou évacuation des enrochements constituant l'épi du milieu de plage ;
- la réduction sur 20 ml de la digue servant de protection à la base nautique ;
- la mise en place d'un tenon en enrochements sur une longueur d'environ 25 m à l'entrée du port.

Ces travaux doivent permettre un retour à l'équilibre morpho-dynamique de la zone et éviter in fine les dragages annuels.

Le vent dominant de la zone est le Mistral (34 % du temps), de secteur Nord à Nord-Ouest, allant régulièrement au-delà de force 5. De façon moins régulière, des vents de Sud à Sud-Est soufflent jusqu'à force 4, rarement au-delà. Quand ils soufflent, les vents de Sud-Ouest à Sud-Est génèrent une houle à l'origine des mouvements sédimentaires de l'Anse du Rouet.

Avant dragage, l'ensablement peut limiter la profondeur dans le port à 25 cm au lieu 1 m. Lors de la visite, a été également constatée l'accumulation de posidonies mortes conduisant à l'échouement de bateaux dans le port.

Des simulations en situation après travaux par vents de SSO et SE ont été réalisées. Les résultats montrent une atténuation du transport au niveau de l'entrée du port, protégée par le tenon et davantage d'agitation au niveau de la base nautique conduisant à un transport de sédiments en provenance principalement du large.

Le tenon côté port sera placé perpendiculairement à la contre digue en entrée de port, contrant ainsi la circulation engendrant l'ensablement du port. Il mesurera 25 m de long au sommet et 33,5 m en pied de tenon, au-delà de la digue existante, sur 3 m de largeur en crête et 18,1 m au pied du tenon. Il sera constitué d'une carapace en blocs de 1 à 2 tonnes entourant une sous-couche constituée de blocs de 0,5 à 1 tonne.

Les travaux se dérouleront en deux phases.

Phase 1 : dépose de l'épi central et arasement de l'extrémité de la digue de la base nautique.

La dépose de l'épi central se fera par voie terrestre depuis la plage.

La dépose et remodelage de la digue de la base nautique se fera par la réalisation d'une piste en sable du site pour atteindre l'ouvrage. La cale de mise à l'eau de la base nautique sera fermée.

Sur la période de 6 semaines de travaux (de janvier 2025 à mi-février 2025) :

- La plage côté Est sera interdite au public et à toute activité nautique ;
- Le club de voile AVCR sera fermé tout le mois de janvier (mois de trêve hivernale) ;
- Pour la reprise des activités du club de voile début février 2025, les activités seront portées à l'Ouest de la plage côté port (mise à l'eau, départ planche à voile et autres supports, placement des bateaux sécurité au port ou sur la plage)
- A cette période, l'AVCR n'accueille pas de groupes scolaires mais seulement des adhérents à l'année.

Phase 2 : construction du nouveau tenon rocheux côté port du Rouet.

La construction du tenon se fera à la fois depuis la plage et par la mer.

Une barge munie d'une pelle treillis sera placée à l'entrée du port et permettra :

- Les terrassements pour assoir la nouvelle digue
- L'apport et la mise en place des nouveaux blocs.

Un arrêté sera pris pour contrôler la navigation pendant les travaux.

La barge et les éventuels dangers feront l'objet d'un balisage lumineux temporaire.

Les travaux de réalisation du tenon sont prévus à l'issue des travaux précédents et devraient durer environ 4 semaines. L'achèvement et la remise en état du site après travaux conduisent à une fin de chantier en mars 2025.

A l'issue, un dragage du port et de la base nautique sera réalisé.

SYNTHESE DES DEBATS

Afin de bien sécuriser la zone de travail de la barge hors du port, M. MALKI recommande de se rapprocher des services de la DDTM/DML 13 pour examiner le bien-fondé d'un arrêté de la Préfecture maritime.

Les représentants des usagers du port comme de base nautique font part de leur grande satisfaction à propos de l'engagement de travaux pour remédier à ces problèmes d'ensablement et d'accumulation des posidonies perturbant les activités de façon significative et répétitive depuis de nombreuses années. Par ailleurs, ils sauront s'adapter pendant la période des travaux.

M. BELLOEUVRE attire l'attention sur le besoin de mieux protéger les espaces situés en arrière de la plage, déjà soumis à la projection de galets lors du déferlement de la houle sur la plage lors des coups de vent de Sud.

Par ailleurs, il souligne le besoin de mieux gérer la coexistence des plaisanciers présents au mouillage dans la baie et les évolutions des usagers de l'AVCR.

M. MALKI propose de revoir le plan de balisage en concertation avec la mairie de Carry-le-Rouet avec la définition éventuelle d'une zone interdite aux engins motorisés ou à moteur (ZIEM) et/ou d'une zone Interdite au Mouillage (ZIM).

M. JAROSSAY appelle l'attention de l'assemblée sur le besoin d'avoir une vision globale de la gestion des points de mouillage sur la côte. Car l'éviction d'une zone conduit à une concentration dans les zones voisines qui génère potentiellement des problèmes de sécurité nautique.

M. MALKI précise que les révisions des plans de balisage se font lors de commissions nautiques locales (CNL) avec les acteurs concernés en vue de la conciliation des usages. Pour la zone concernée, il s'agira de prendre en compte le Parc marin de la côte bleue. Il précise à cette occasion que le Parc n'a pas formulé de remarques au sujet des travaux de la baie du Rouet.

En réponse à une demande de précision de M. LUBIN sur les apports de chacun des travaux envisagés, M. ROMEAS reprend l'apport attendu de chacun de ceux-ci :

- tenon ajouté côté port : réduire le mouvement de retour du sable devant le port et empêcher la sédimentation dans le port ;
- suppression de l'épi central : réduire les circulations vers l'entrée du port à l'Ouest et l'entrée de la base nautique à l'Est et limiter l'érosion de la plage ;
- réduction de la longueur de la digue côté base nautique : favoriser l'agitation à l'entrée de la base nautique et limiter la sédimentation.

A la question de l'intérêt de réduire la digue dès cette phase de travaux et d'exposer davantage la zone à la houle de Sud, il est répondu que la situation actuelle ne permet pas une exploitation satisfaisante de la cale de mise à l'eau. Comme l'indique M. ROSSI, il faut trouver le bon compromis. La récupération des matériaux pour mieux protéger (enrochement) le haut de la plage est une possibilité.

Il est indiqué par ailleurs qu'une possible réflexion de la houle contre le tenon ajouté pourrait compliquer l'accès ou la sortie du port. Cependant, il est constaté que ces situations auraient lieu dans des conditions de mer ne permettant pas la sortie des bateaux du port car trop petits.

M. PARVILLERS précise que l'étude du balisage provisoire sera à conduire en concertation avec la subdivision des Phares et Balises.

Il rappelle par ailleurs que toutes les informations de mesures de l'environnement (bathymétrie, topographie...) sont à adresser au Shom à l'adresse suivante : infonaut-metro-all@shom.fr.

TOUR DE TABLE

Un tour de table n'apporte aucune nouvelle précision.

Le président remercie l'ensemble des personnes pour leur participation active et les propositions constructives formulées au cours de la réunion.

CONCLUSION

La grande commission nautique s'est réunie le jeudi 14 mars 2024 pour émettre un avis sur le volet sécurité de la navigation des projets de travaux du port et de la base nautique du Rouet à Carry-le-Rouet, tel que décrit dans le procès-verbal ci-joint.

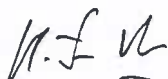
La commission émet un avis favorable à l'unanimité avec les recommandations suivantes :

- **En phase de travaux :**
 - diffuser aux navigateurs via les capitaineries et les représentants des usagers du port et de la base nautique, l'information nautique concernant les différentes périodes de travaux, leur phasage respectif et le balisage temporaire associé ainsi que les conditions de navigation dans la baie du Rouet ;
 - prendre le cas échéant un arrêté par la Préfecture maritime hors du périmètre du port pour intégrer une zone de restriction des usages pour la sécurité du chantier ;
- **Recommandation spécifique :**
 - Revoir le plan de balisage à l'approche de la baie du Rouet pour la sécurité des usagers ;
- **Mesures géophysiques :** en application de l'article L413-1 du code minier nouveau, transmettre au Shom les résultats des mesures hydrographiques et géophysiques (bathymétrie, courant, sédimentologie) réalisées dans le cadre de ce projet ;
- **Information nautique :** pendant les phases de travaux et à la clôture des travaux, les modifications des caractéristiques nautiques des zones concernées (topographie des parties terrestres, bathymétrie des bassins portuaires, caractéristiques du balisage, caractéristiques du port, réglementation ...) seront transmises au Shom pour la mise à jour de la documentation nautique (carte marine, instructions nautiques...).

Signature des membres

Le président

M. Henri FOUQUES DUPARC



M. Ahmed MALKI



M. Alain MERCIER



Les membres

M. François GABRIEL

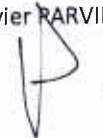


M. Nicolas JAROSSAY



Le secrétaire

M. Olivier PARVILLERS



Mme Déborah MONDAIN
Excusée

M. Bruno BELLOEUVRE




Paraphes :

Feuille de présence de la Grande commission nautique du jeudi 14 mars 2024
concernant les projets de travaux du port et de la base nautique du Rouet à Carry-le-Rouet (13).

ORGANISATION	NOM – PRENOM FONCTION	ADRESSE INTERNET	SIGNATURE
Inspection générale des Armées-Marine	M. le CV Henri FOUQUES DUPARC, président de la GCN	henri.fouques_duparc@intradef.gouv.fr	
Shom	M. l'ICETA Olivier PARVILLERS, secrétaire de la GCN	olivier.parvillers@shom.fr	
DDTM/DML 13	M. l'ICPEF Alain OFCARD M. Ahmed MALKI	alain.ofcard@bouches-du-rhone.gouv.fr moulay-ahmed.malki@bouches-du-rhone.gouv.fr	
Représentants la SNSM	M. Nicolas JARONISSAY M. Frédéric VERT M. Jean-Luc PETIT	president.carro@snsm.org president.carro@snsm.org president.carro@snsm.org	

ORGANISATION	NOM – PRENOM FONCTION	ADRESSE INTERNET	SIGNATURE
Représentant le pilotage	M. Pierre BONNARD M. Rémi LESTO M. François ALESSANDRI <i>François GABRIEL</i>	csp@pilotagemarseille.fr csp@pilotagemarseille.fr csp@pilotagemarseille.fr	
Représentant les pêcheurs professionnels	M. William TILLET Mme Déborah MONDAIN Mme Christine PONCHARREAU	tillet.william@orange.fr crpmem.paca@wanadoo.fr crpmem.paca@wanadoo.fr	Excusé 
Représentants les plaisanciers	M. Alain MERCIER M. Christian RAFFY M. Bernard LUBIN	fsn13@sfr.fr christian.raffy@neuf.fr fsn13@sfr.fr	Excusé 

ORGANISATION	NOM – PRENOM FONCTION	ADRESSE INTERNET	SIGNATURE
Représentants l'Association Voile de Carry-le-Rouet (AVCR)	M. Bruno BELLOEUVRE	avcr13@orange.fr	
	M. COGNY	avcr13@orange.fr	
	M. Daniel CHENAL <i>Président Société Nautique Rouet (SNRSP)</i>	tropica2000@gmail.com	
Phares et Balises DIRM MED	Mme Valérie GOUDEAU	valerie.goudeau@mer.gouv.fr	Excusée
	M. Maxime SUROY	maxime.suroy@mer.gouv.fr	Excusé
Mairie de Carry-le-Rouet	M. Jérôme INVERNIZZI, directeur général des services	jinvernizzi@mairie-carrylerouet.fr	Excusé
	M. Cédric DA SILVA, directeur du pôle technique	cdasilva@mairie-carrylerouet.fr	
Métropole Aix-Marseille Provence	Mme Audrey LAGRENE, Métropole Aix-Marseille Provence	audrey.lagrene@ampmetropole.fr	
	M. Lionel ROSSI, Métropole Aix-Marseille Provence	lionel.rossi@ampmetropole.fr	
	Mme Anne Lise BERNARDINI, Métropole Aix-Marseille Provence	anne-lise.bernardini@ampmetropole.fr	

ORGANISATION	NOM – PRENOM FONCTION	ADRESSE INTERNET	SIGNATURE
Club de Voile. AVCR	THEVENON THOMAS CHEF DE BASE	thevenontomas@yahoo.fr	
SUEZ	ROMES Sebastian Chef de projet	sebastian.romes@rouet.com	